

DEC122883DR20

**Décision donnant délégation de signature à M. Patrick MUSSO, directeur de l'unité UMR7321 intitulée Groupe de recherche en droit, économie et gestion de Nice Sophia Antipolis (GREDEG) pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7321, intitulée Groupe de recherche en droit, économie et gestion de Nice Sophia Antipolis (GREDEG), dont le directeur est Jacques-Laurent RAVIX ;

**Vu** la décision n° 122281INSHS du 09/08/2012 portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7321 intitulée Groupe de recherche en droit, économie et gestion de Nice Sophia Antipolis (GREDEG), M. Patrick MUSSO aux fonctions de directeur par intérim et de M. Fabrice SIIRIAINEN aux fonctions de directeur adjoint par intérim à compter du 15 juin 2012.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Fabrice SIIRIAINEN, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice SIIRIAINEN, délégation est donnée à Mme Muriel MATHERY, assistante ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 08/11/2012

Le directeur d'unité  
Patrick MUSSO